

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 19.086

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le 20 juin, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 14 juin 2019

DATE D'AFFICHAGE

Le 14 juin 2019

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, Mme Alexandra COUDIGNAC, M. Jean-Michel DENIS, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Thierry ROGISTER, Mme Eva ROY, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Gérard FILOCHE représenté par M. Daniel COASSIN
M. CHABASSE représenté par Mme BARRAUD DUCHÉRON
M. Yannick PAVON représenté par M. Jean-Paul CLECH
M. Didier QUENTIN représenté par M. Patrick MARENGO

ÉTAIENT ABSENTES-EXCUSÉES : Mme Régine JOLY, Mme Nancy LEFEBVRE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 31

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : PROJET D'ACQUISITION DE LOCAUX EN VEFA (VENTE EN L'ÉTAT FUTUR D'ACHÈVEMENT) DU PROGRAMME IMMOBILIER D'HABITAT 17, SITUÉ RUE LEONARD DE VINCI, RUE FRANCOIS 1^{er} ET RUE DE LA RENAISSANCE À ROYAN

RAPPORTEUR : Mme CIRAUD-LANOUE

VOTE : 6 abstentions

UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Par une délibération n° 18.019 du 23 février 2018, la Ville avait décidé d'aliéner des parcelles situées rue Léonard de Vinci, rue François 1er et rue de la Renaissance à Royan au profit de la Coopérative Vendéenne du Logement, en partenariat avec Habitat 17, pour la réalisation d'un ensemble immobilier comprenant 30 logements, dont 15 logements locatifs sociaux dans un bâtiment collectif en R + 2 et 15 maisons individuelles.

Par un courrier du 26 mars 2018, La Coopérative Vendéenne du Logement et Habitat 17 avaient demandé à la commune si elle était intéressée par l'acquisition d'un local disponible au rez-de-chaussée de l'immeuble collectif de ce projet immobilier.

Par une délibération n° 18.067, en date du 13 avril 2018, le Conseil Municipal avait décidé d'émettre un avis favorable de principe à cette proposition d'acquisition de locaux en VEFA (vente en l'Etat Futur d'Achèvement) pour y installer une Maison de Santé Pluridisciplinaire.

La Coopérative Vendéenne du Logement et Habitat 17 ayant souhaité chacun être son propre maître d'ouvrage pour la réalisation d'un ensemble immobilier sur ce site, un nouveau projet de division des emprises, en 4 lots aménageables, a été établi par le cabinet DEVOUGE.

Par deux délibérations de ce jour, le Conseil Municipal a décidé d'aliéner les lots n° 1 et n° 2 à la Coopérative Vendéenne du Logement pour la construction de 15 maisons individuelles et les lots n° 3 et n° 4 à Habitat 17, pour la construction d'un immeuble en R+2, comprenant 15 logements locatifs sociaux, ainsi qu'une Maison de Santé Pluridisciplinaire au rez-de-chaussée.

Par délibération de ce jour également, les délibérations n° 18.019 du 23 février 2018 et n° 18.067 du 13 avril 2018, ont été abrogées.

Un cahier des charges précisant les surfaces, soit 466 m² au total, les finitions souhaitées et les spécificités techniques liées à la construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire a été élaboré, permettant d'estimer à ce jour ce projet à 910 000 euros HT.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable de principe à la proposition d'Habitat 17 pour acquérir des locaux en VEFA au rez-de-chaussée de l'immeuble collectif, destinés à la construction d'une Maison Pluridisciplinaire de Santé.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,
- Vu les courriers de La Coopérative du Logement, en date des 26 mars et 3 avril 2018,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'émettre un avis favorable de principe à la proposition d'Habitat 17, pour l'acquisition, par la Ville, de locaux en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement), au rez-de-chaussée de l'immeuble collectif du projet immobilier d'Habitat 17, situé rue Léonard de Vinci, rue François 1^{er} et rue de la Renaissance à Royan, destinés à la construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire,
- que le Conseil Municipal délibèrera ultérieurement pour approuver les conditions d'acquisition et de réalisation de ces locaux,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

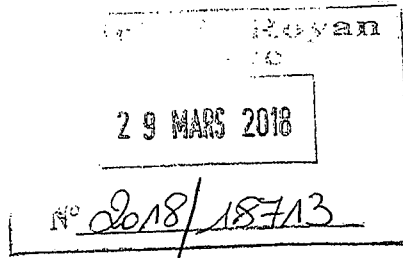
Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 25 juin 2019
Certifié Conforme

Pour le Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Jean-Paul CLECH

Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des Services
YVES TRICAUD





Hôtel de Ville de ROYAN
A l'attention de Monsieur Le Maire

Coopérative Vendéenne du LOGEMENT



*copie
à l'attention
M. Le Maire
N° Royan*

80 avenue de Pontailiac – CS N°80218
17205 ROYAN cedex

Objet : terrain Renaissance

Le 26 Mars 2018

Monsieur le Maire,

Nous venons de recevoir la délibération adoptée par le Conseil Municipal de Royan concernant « La Renaissance » et nous vous en remercions.

Nous voulions vous informer que l'immeuble contient un local disponible au rez de chaussée et savoir si vous étiez intéressé par une éventuelle acquisition.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

A La Rochelle,

A La Roche sur Yon,

Le Directeur
de La Coopérative vendéenne du logement
Philippe HUBAULT

